



## GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2107 260

Le 6 août 2021

**OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des statistiques sur les salaires des employés de la Sûreté du Québec.**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 16 juillet 2021, visant à obtenir les renseignements suivants :

**« Veuillez fournir le nombre d'employés au sein de [Sûreté du Québec] ayant un salaire annuel supérieur à 100 000\$, la moyenne de salaire desdits employés, ainsi que le salaire le plus élevé et le moins élevé desdits employés. Veuillez séparer les données en fonction de si lesdits employés sont à l'institution ou au sein d'un organisme relevant de l'institution et, le cas échéant, de quel organisme relèvent-ils. »**

Nous vous transmettons les renseignements visés par votre demande. Veuillez noter que cette information a été extraite de nos systèmes informatisés en date du 19 juillet 2021 :

- Le nombre d'employés de la Sûreté dont le salaire dépasse 100 000\$ : 2 654;
- La moyenne des salaires des employés de la Sûreté dont la tranche est au-dessus de 100 000\$ : 110 715\$;
- Le salaire le plus élevé parmi les employés de la Sûreté dont le revenu est au-dessus de 100 000\$ : 253 100\$;
- Le salaire le moins élevé parmi les employés de la Sûreté dont le revenu est au-dessus de 100 000\$ : 100 224\$.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Zaki M. Grigahcine  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels